

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 15 février 2023

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Michèle ROCH, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christophe PLANTY, Maud DURNEY, Gérard ROUAN, Annabel LAJOURNADE,

Procuration : Gérard ROUAN à Guylène LIA, Annabel LAJOURNADE à Johan ARSAC

-=-=-

A l'ordre du jour de cette séance figurent, entre autres, l'examen des comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2022 ainsi que celui du lotissement des Caillabènes. Ces comptes seront approuvés lors de la prochaine séance, conjointement avec le compte de gestion du percepteur.

Compte administratif 2022 du budget principal

Un rapide examen des comptes 2022 fait apparaître un bilan excédentaire d'un montant total de 1 617 417 € (802 792 € en fonctionnement et 814 625 € en investissement) et permet de définir l'enveloppe budgétaire pour la programmation 2023.

S'il n'est à ce jour pas définitif dans l'attente du compte de gestion du receveur municipal, ce compte administratif peut toutefois présenter les grandes lignes des opérations réalisées.

En fonctionnement, le chapitre des charges à caractère général s'élèvent à 504 372 €

Les charges de personnel : 535 851 €

Les atténuations de produits : 14 518 €

Les charges de gestion courante : 172 113 €

Et les amortissements : 137 229 €

En recettes,

Les produits des services : 81 735 €

Les impôts et taxes : 682 220 €

Les dotations et subventions de fct : 456 031 €

Les produits de gestion courante : 210 725 €

Les produits exceptionnels : 6 552 €

Les atténuations de charges : 3 978 €

L'excédent reporté : 665 914 €

Les amortissements : 59 712 €

En investissement :

Dépenses totales réalisées : 449 580 €

Déficit reporté de 96 630 €

Amortissements : 59 712 €

Remboursement de l'emprunt : 500 000 €

Recettes perçues : 43 200 €

Nouvel emprunt perçu de 600 000 €

FCIVA : 98 311 €

Taxe d'aménagement : 9 178 €

Excédent de Fct capitalisé : 981 038 €

Amortissements : 137229 €

Subventions exceptionnelles allouées à la MFR Vallée du lot et à la psychologue scolaire (RASED):

(délibération)

Madame le Maire présente la demande formulée par

- La maison Familiale et Rurale Vallée du Lot en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle qui lui permettrait d'organiser deux voyage d'études à l'attention de 22 élèves pour le salon de l'agriculture à Paris et (budget global 9611 €) et voyage à Barcelone pour 30 élèves (budget de 12 199 €).
- La psychologue scolaire du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés pour l'acquisition de nouveaux matériels pédagogiques ; le devis s'élève à 886 €. Etant donné que son intervention auprès des familles s'étend sur les communes de Verteuil d'Agenais, Le Temple sur Lot et Castelmoron sur Lot, les aides pourraient être réparties entre ces 3 communes.

Mme le maire demande au Conseil de se prononcer.

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **Accorde** à la MFR la somme de 1300 € (600 € par voyage + 100 € d'aide pour une famille en difficultés)
- **Accorde** à la psychologue scolaire la somme de 440 € (le solde de 446 € sera réparti entre les deux communes de Verteuil d'Agenais et Le Temple sur Lot)
- **Dit** que les crédits seront prélevés au compte 65748 du Budget Primitif 2023

Intégration de 4 lignes de transports scolaires

(Délibération)

Madame le Maire informe le conseil municipal de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports de Tonneins depuis le 1^{er} janvier 2023 ; la gestion des 8 lignes de ce syndicat est assurée durant une courte période de quelques mois par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine. La commune de Castelmoron sur Lot étant organisateur secondaire dans le cadre du transport des élèves du collège Lucie Aubrac ainsi que des écoles, la Région s'est tournée vers elle afin de recueillir son accord pour intégrer 4 de ces lignes de transports dont relèvent des familles locales.

Suite à une réunion avec les intervenants tenue à Agen ce mercredi 8 février, il convient de se positionner sur la demande de reprise de ces 4 lignes que sont :

- N° 385 : Villeneuve sur Lot – Tonneins
- N°386 : Castelmoron sur Lot – Villeneuve sur Lot
- N°387 : Tonneins – Villeneuve sur Lot
- N°388 : Marmande – Villeneuve sur Lot

Soit un total de 174 élèves.

Cette intégration permettrait d'être solidaire de la Région et n'alourdirait pas de façon excessive la charge du secrétariat.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **Accepte** l'intégration des 4 lignes de transports scolaires 385-386-387 et 388 dans le réseau géré par la commune de Castelmoron sur Lot en tant qu'organisateur secondaire.
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer les documents afférents à la présente décision.

Dissolution du Syndicat d'Assainissement des Terres de la Région de Castelmoron

(délibération)

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles **AZ Chemin Rural** à Castelmoron sur Lot, limitrophe avec la commune de Laparade, au bénéfice du TE47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants.

Demandes de subvention au titre des Amendes de Police 2023

(délibération)

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de mise en sécurité des usagers des deux entrées du village qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie. Les travaux de réfection de la voirie et des abords qui s'élèvent à 16 122.67 € HT sont éligibles au régime d'aide du conseil départemental de Lot et Garonne à travers la répartition des amendes de police.

Le taux d'intervention du conseil départemental de Lot et Garonne est de 40 % d'un montant maximum de 15200€HT soit, une subvention prévisionnelle de 6 080 €.

Ce projet consiste en :

- la mise en sécurité des piétons et usagers le long de la RD 225 par la pose d'un radar pédagogique et sur la voie communale n°8 de Castelmoron à Fongrave par la pose de coussins berlinois de façon à réduire la vitesse et garantir la sécurité des piétons et des cyclistes.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**
- le lancement de cette opération de sécurisation,
- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif présenté
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental :	6 080 € HT
Autofinancement	10 042.67 € HT

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide « amendes de police »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses,

Demandes de subvention FACIL (Fonds d'Aide aux Collectivités et Intercommunalités lot-et-Garonnaises)

2 dossiers peuvent prétendre à bénéficier de subvention au titre du FACIL, un pour la rénovation du château SOLAR/Mairie 1 pour la rénovation énergétique des écoles

(délibérations)

Mairie

Madame le Maire soumet au Conseil le projet de rénovation du château SOLAR qui abrite la mairie, établi par le Cabinet d'architecture Stéphane THOUIN sis à Agen, dont le montant des travaux estimatifs s'élève pour la 1^{ère} tranche à la somme de **267 566 € HT**. La structure de ce monument historique (datant du XIII^{ème} siècle) présente de nombreux dommages causés par les ans et les intempéries, des mesures de protection et de sauvegarde doivent être prises au plus vite afin d'en limiter les dégâts., il est à présent devenu nécessaire d'effectuer de gros travaux de consolidation, de purges et d'isolation afin d'en garantir une utilisation optimale et améliorer son étiquette énergétique.

Elle propose de solliciter l'aide financière du Département au titre du Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaises (FACIL - centralités)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Considérant la nécessité de rénover le château SOLAR/MAIRIE
- Dit que ce projet sera inscrit dans le cadre du budget primitif 2023
- Décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à travers le FACIL
- D'approuver le plan de financement suivant qui modifie le taux d'intervention du FACIL (20% au lieu de 25%) tel que mentionné dans la délibération du 6 décembre 2022.

- DETR 20 %		53 200 €
- FACIL 20 %	s/ 30 000€	6 000 €
- Eco Bonus		1 500 €
- autofinancement	77.20 %	<u>206 866 €</u>
		267 566 €

Ecoles

Madame le Maire soumet au Conseil le projet de rénovation énergétique des établissements scolaires de la commune (école maternelle et école élémentaire) établi par le Cabinet d'architecture Jean-Marc HEN sis 5 Rue Bouaké à Villeneuve sur Lot dont le montant estimatif s'élève à la somme de **157 200 € HT**. La structure de ces immeubles anciens (années 1950 et 1975) présente des lacunes en matière d'isolation, il est à présent devenu nécessaire d'effectuer de gros travaux afin d'en garantir une utilisation optimale et améliorer son isolation.

Elle propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Département au titre du Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-garonnaises (FACIL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Considérant la nécessité de rénover les écoles communales
- Dit que ce projet sera inscrit dans le cadre du budget primitif 2023
- Décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi que le soutien du Conseil Départemental à travers le FACIL
- D'approuver le plan de financement suivant qui modifie le taux d'intervention du FACIL (25% au lieu de 20%) tel que mentionné dans la délibération du 6 décembre 2022.

- DETR 50 %	78 600 €
- FACIL 25 % s/ 150 000€	37 500 €
- autofinancement 25 %	<u>41 100 €</u>
	157 200 €

Travaux en cours et projets:

⇒ Le parking devant le cimetière /école primaire est achevé, il reste le marquage au sol à réaliser avant son ouverture, ainsi que la pose des feux tricolores + éclairage public.

⇒ La rénovation du stadium est entamée ; le désamiantage a été effectué, la démolition des tribunes est en cours.

⇒ Vestiaires rugby – réfection du carrelage : Mr PHILIPPOT doit intervenir, les devis sont signés depuis quelques temps.

Questions diverses

⇒ Le 13 mai prochain aura lieu un marché gourmand organisé par la Chambre d'Agriculture à l'occasion du « Printemps à la Ferme », événement agricole annuel dont la commune a l'honneur d'avoir été choisie pour sa soirée d'ouverture. La commune sera chargée de la logistique et de sécuriser le périmètre par la mise en place d'une déviation. Le cœur du bourg (place de l'église et halle) sera investi par des producteurs locaux, un spectacle animera les festivités.

A cette occasion, il est suggéré d'instaurer un marché gourmand supplémentaire dans l'été, mais les marchés de producteurs de Laparade les mardis et de Fongrave les jeudis attirent depuis longtemps beaucoup de monde, estivants et locaux, aussi, une mûre réflexion doit être menée.

⇒ Une soirée cinéma en plein air est proposée par la commission jeunesse biais de l'Ecran Livradais ; elle reste à définir et organiser

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h26.